

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 décembre 2008

---

**DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 4691

présenté par  
M. Vidalies, M. Eckert  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 2**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« , par roulement, »

les mots :

« par roulement pendant la ou les périodes d'activité touristique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de rétablir le texte dans la rédaction originelle du texte. Au regard de la rédaction de la présente proposition de loi, les virgules ne se justifient pas.